cartoterritoire
VALORISER LA MOBILITE ET LES TERRITOIRES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version **1.2**

Date de mise à jour **Septembre 2026**

1. Identification de l'entreprise

Statut juridique : micro-entreprise
Adresse : 60 rue François Ier, 75008 PARIS
Email : contact@cartoterritoire.com
Téléphone : +33 (0)6 65 49 20 03
SIRET : 99084450800012
Site internet : www.cartoterritoire.com

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations entre Carto Territoire et tout client dans le cadre de la vente de prestations de conception graphique, cartographie et réalisation de plans de réseaux de transport en commun.

Les prestations peuvent inclure notamment :

- Création de plans de réseaux de transport
- Cartographie simplifiée ou schématique
- Refonte graphique de réseaux existants
- Production de fichiers numériques ou imprimables
- Adaptation de chartes graphiques
- Conseil en lisibilité et signalétique
- Mise à jour de plans existants

3. Acceptation des CGV

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou de la commande.

4. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé.

La commande devient ferme à réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord » et du paiement de l'acompte demandé. Toute demande de modification substantielle après validation du devis pourra entraîner une facturation complémentaire.

5. Tarifs

Les prix sont exprimés en euros et sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés HT.

Carto Territoire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif sur les commandes déjà validées.

Les prestations supplémentaires non prévues au devis initial feront l'objet d'une facturation additionnelle.

6. Modalités de paiement

Sauf accord contraire :

- 30 % d'acompte à la commande
- solde payable à la livraison des fichiers finaux.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire uniquement.

Les factures sont payables sous 15 jours calendaires à compter de leur date d'émission.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées au taux légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de recouvrement pourra être exigée conformément à la réglementation applicable.

Carto Territoire pourra suspendre toute prestation en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

7. Délais de réalisation

Les délais communiqués sont donnés à titre indicatif.

Carto Territoire ne pourra être tenu responsable d'un retard causé notamment par :

- un manque d'informations du client
- des validations tardives
- des modifications répétées
- un cas de force majeure

Le client s'engage à fournir les données nécessaires à la réalisation du projet dans des délais raisonnables.

8. Obligations du client

Le client garantit disposer des droits nécessaires sur les éléments transmis à Carto Territoire (logos, données cartographiques, plans, marques, visuels, etc.).

Le client demeure responsable de l'exactitude des informations fournies concernant les réseaux de transport, horaires, lignes, correspondances et données techniques.

Le client s'engage à valider les versions intermédiaires avant production finale.

Le Client s'engage à respecter les obligations d'attribution liées aux données géographiques de seconde main utilisées pour la réalisation de la carte (notamment les mentions légales obligatoires de type "Données IGN" ou "Contributeurs OpenStreetMap").

9. Corrections, modifications et maintenance

Le devis inclut deux séries de corrections mineures avant validation finale du projet.

Une correction mineure correspond notamment à une correction de texte, un déplacement d'arrêt, un ajustement graphique léger, une mise à jour ponctuelle, une nouvelle exportation des fichiers.

Toute demande supplémentaire, modification structurelle, ajout de ligne, refonte importante ou évolution du réseau pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Après validation finale et livraison des fichiers, les modifications ultérieures peuvent être réalisées :

- soit dans le cadre d'une facturation ponctuelle
- soit dans le **cadre d'un forfait annuel de maintenance** défini au devis.

Les forfaits de maintenance permettent d'assurer la mise à jour des plans réalisés par Carto Territoire selon les conditions et limites précisées au devis.

Les délais d'intervention liés aux forfaits de maintenance dépendent de la formule choisie par le client.

10. Livraison des fichiers et droits d'utilisation

Les livrables sont transmis sous les formats convenus au devis.

Sauf mention contraire seuls les exports nécessaires à l'exploitation des supports du client sont fournis. Les fichiers source restent la propriété exclusive de Carto Territoire.

Le devis peut prévoir différentes options de droits d'utilisation et de modification :

- licence d'exploitation standard
- droit de modification sans remise des fichiers source
- droit de modification avec remise des fichiers source

Sauf mention contraire explicitement indiquée au devis, la prestation comprend une licence d'exploitation non exclusive autorisant l'utilisation des livrables sur supports imprimés et numériques pour les besoins de communication et d'exploitation du client.

Sauf mention contraire au devis, le Client s'engage à maintenir la mention du crédit cartographique et du copyright d'auteur sous la forme : © Carto Territoire (ou Conception : Carto Territoire) de façon lisible sur l'ensemble des cartes publiées ou imprimées."

Cette licence standard n'inclut pas : la revente des créations, la cession exclusive des droits, la remise des fichiers source, le droit de modification par un tiers.

Lorsque le devis prévoit un droit de modification sans remise des fichiers source, le client est autorisé à modifier les exports fournis sans accès aux fichiers de travail originaux.

Lorsque le devis prévoit un droit de modification avec remise des fichiers source, le client reçoit les fichiers de travail définis au devis ainsi qu'une autorisation de modification des livrables.

La livraison est réputée effectuée dès transmission des fichiers par voie électronique ou via un espace de téléchargement.

11. Propriété intellectuelle

Carto Territoire conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses créations, méthodes, modèles graphiques, fichiers de travail et éléments de conception jusqu'au paiement intégral des prestations.

Sauf cession écrite spécifique les droits exclusifs ne sont pas transférés, Carto Territoire conserve l'entière propriété de ses méthodes, savoir-faire et éléments non spécifiques. Toute modification substantielle réalisée par le client ou un tiers dégage Carto Territoire de toute responsabilité concernant la qualité graphique, la lisibilité, la cohérence visuelle et l'exactitude des documents modifiés.

12. Mention de référence

Sauf opposition écrite du client, Carto Territoire est autorisé à présenter les réalisations effectuées comme références commerciales sur son site internet, ses réseaux sociaux et ses supports de communication.

13. Responsabilité

Carto Territoire est soumis à une obligation de moyens.

La responsabilité de Carto Territoire ne saurait être engagée pour :

- des erreurs provenant des données fournies par le client
- une mauvaise utilisation des livrables
- des pertes indirectes ou préjudices commerciaux
- des problèmes liés à l'impression réalisée par un tiers

La responsabilité totale de Carto Territoire est limitée au montant de la prestation concernée

14. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure empêchant l'exécution normale du contrat.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophe naturelle, panne informatique majeure, cyberattaque, grève générale, interruption des réseaux ou maladie grave.

15. Annulation

En cas d'annulation par le client après validation de la commande :

- l'acompte versé reste acquis
- les travaux déjà réalisés seront facturés au prorata de l'avancement

En cas d'abandon prolongé du projet par le client pendant plus de 30 jours sans réponse, le projet pourra être considéré comme clôturé et facturé selon l'état d'avancement.

16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations techniques, commerciales ou stratégiques échangées dans le cadre du projet.

17. Protection des données

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données conformément à la réglementation applicable.

18. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties recherchent une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Paris.

19. Contact

Pour toute question concernant les présentes CGV : contact@cartoterritoire.com